

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 9 avril 2018, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, monsieur Jacques Vachon, monsieur Luc Fournier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h35

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2018-052

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MARS

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2018-053

Il est dûment proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2018.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 9 avril 2018 ;

Rés. : 2018-054

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

**4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT (suite)**

Service de la paie (mois) :	8 768.93 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	411.26 \$
Comptes à payer du mois :	6 127.45 \$

**4.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU BRANCHE PAGE,
LANGLOIS ET LÉVESQUE**

ATTENDU qu'une demande verbal a été déposé auprès de la MRC de La Mitis par monsieur Raymond Ouellet le 12 octobre 2017 dernier;

ATTENDU que les derniers travaux d'entretien de ces cours d'eau datent de 1958 pour le cours d'eau Langlois et de 1984 pour la branche Lévesque ;

ATTENDU que les travaux d'entretien touchent la branche Lévesque du Cours d'eau Page près du cimetière de St-Octave sur une longueur d'environ 400 mètres, et celle du cours d'eau Langlois sur une longueur de près de 110 mètres;

ATTENDU que nous demandons à la MRC de La Mitis de faire le nécessaire à la réalisation du projet et de facturer les travaux à la municipalité de Grand-Métis qui répartira par la suite, les coûts aux citoyens concernés ;

ATTENDU que la répartition du coût des travaux sera réparti entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive, et sera recouvrable des dits contribuables en la manière prévue au Code municipal pour le recouvrement des taxes municipales ;

Rés. : 2018-055

ATTENDU que le Conseil est en accord avec les travaux à effectuer; Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'entretien sur les cours mentionné en rubrique.

4.3 NOMINATION – SERVICE INCENDIE

Considérant le départ à la retraite de monsieur Albert Côté. Directeur des opérations;

Considérant que monsieur Mario Chouinard, Capitaine aux opérations lui succédera à titre de Directeur des opérations;

Considérant que le poste de Capitaine aux opérations sera vacant;

Considérant l'offre d'emploi de Capitaine aux opérations qui a été affiché à l'interne;

Rés. : 2018-056

Considérant l'intérêt démontré pour ce poste et les qualifications possédées par monsieur Jérôme Dupont tel que le démontre son curriculum vitae;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de monsieur Jérôme Dupont, à titre de Capitaine aux opérations pour le Service incendie de Price.

4.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 37 206 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

ATTENDU que lors de la reddition de comptes pour l'année 2017, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe.

Rés. : 2018-057

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.5 ADHÉSION 2018 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT (URLS)

Rés. : 2018-058

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis adhère à l'Unité Régionale de loisir et de Sport au coût de 75\$ pour 2018.

4.6 EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Rés. : 2018-059

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Monsieur Marc-André Migneault pour la saison estivale à partir du 23 avril 2018 ou selon les besoins.

Monsieur Migneault est embauché selon les conditions stipulées au contrat de travail en vigueur.

4.7 DÉFI OSENTREPRENDRE 2018

ATTENDU que cette année, le Centre local de développement (CLD) de La Mitis, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de La Mitis et le Carrefour jeunesse-emploi Mitis superviseront la catégorie « *Création d'entreprise* », le volet « *Transmission d'entreprise* ainsi que la catégorie Entrepreneuriat étudiant du **Défi OSEntreprendre, 20 édition 2018** à l'échelon local, sur tout le territoire de la MRC de La

4.7 **DÉFI OSENTREPRENDRE 2018**

Mitis;

ATTENDU que Défi OSEntreprendre jouit d'une grande notoriété auprès des acteurs qui interviennent dans le secteur de l'entrepreneuriat. Son action repose sur la mobilisation de plus de 350 responsables dans les 17 régions du Québec, de centaines de bénévoles et de dizaines de partenaires publics et privés. Mobiliser constitue la priorité quotidienne de l'organisation;

ATTENDU que pour l'édition 2018 du Défi OSEntreprendre, la remise de 8 bourses, dont 3 bourses de 150 \$ dans le volet Création d'entreprise, 1 bourse de 100 \$ pour le prix « Transmission d'entreprise » ainsi que 4 bourses de 50 \$ dans le volet entrepreneuriat étudiant ont été budgétées;

ATTENDU que ces organismes sollicitent l'appui de 7 organismes du milieu représentant un montant de 420 \$ chacun ainsi que toutes les municipalités de La Mitis pour un montant de 50 \$ chacune dans le but de défrayer les coûts de la soirée ainsi que ceux de la remise des bourses et des certificats;

Rés. : 2018-060

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis contribue au montant de 50 \$ à cette activité.

5. **URBANISME ET VOIRIE**

5.1 **PROGRAMME PRIMEAU VOLET 2 – RÉALISATION DE TRAVAUX –PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ACQUEDUC RANG 2 OUEST – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis prévoit réaliser des travaux visant le prolongement de son réseau d'aqueduc sur le rang 2 Ouest;

CONSIDÉRANT que le volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) a été conçu pour aider financièrement les municipalités dans la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme PRIMEAU pour les travaux qu'elle compte réaliser;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance des critères d'admissibilité audit Programme.

Rés. : 2018-061

IL est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision D'AUTORISER madame Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter, au nom de la municipalité mais comme deuxième mandataire, une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du volet 2 du Programme PRIMEAU pour la réalisation du projet de prolongement d'aqueduc de la municipalité conjointement avec la municipalité de Saint-Octave-de-Métis;

DE CONFIRMER que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

5.2 MANDATS – PROJET RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que le conseil désire donner un mandat auprès du service d'ingénierie de la MRC de La Mitis pour avoir un estimé pour ses travaux dans le cadre du projet de développement résidentiel du chemin Kempt;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire donner un mandat au service de cartographie de la MRC de La Mitis pour faire préparer une carte à jour du développement résidentiel projeté;

Rés. : 2018-062

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

6. CORRESPONDANCE

6.1 VERSEMENT DE COMPENSATION DE 2017 POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Réception d'un montant de 5 111.95\$ pour la compensation de 2017 pour la collecte sélective des matières recyclable provenant d' Éco Entreprises Québec qui nous était due, nous a été versé le 29 mars dernier.

7. VARIA

7.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 7 au 13 mai** ;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, je, Rodrigue Roy, maire de la municipalité de Grand-Métis, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Grand-Métis et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

7.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

7.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ (suite)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la municipalité de Grand-Métis en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Grand-Métis peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité (de Grand-Métis désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la municipalité de Grand-Métis assume le leadership d'une municipalité en santé;

Rés. : 2018-063

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité de la municipalité de Grand-Métis de renouveler l'adhésion 2018 de la municipalité au Réseau Québécois de villes et villages en santé au coût de 44.00\$.

7.3 GALAS DU MÉRITE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL 2018

Rés. : 2018-064

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une commandite de 50.00 \$ à l'école du Mistral pour leurs Galas du mérite scolaire 2018. La municipalité laisse le soin à l'école de répartir notre commandite selon les besoins.

7.4 SOUTIEN AUX ORGANISME LOCAUX

Dépôt du projet du Comité de promotion et de développement de Grand-Métis pour le Parc Leggatt.

7.5 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET DE SCHELLEMENT DES FISSURES – CHEMIN KEMPT

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis a demandé des soumissions pour le projet de scellement de fissures sur le chemin Kempt, conjointement avec la municipalité de Saint-Joseph de Lepage ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 avril 2018, à savoir ;

Cimota Inc. 21 798.53 \$ (taxes incluses)

Environnement NJR Inc. 24 084.85 \$ (taxes incluses)

**7.5 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET DE
SCELLEMENT DES FISSURES – CHEMIN KEMPT (suite)**

Groupe Lefebvre 26 008.45 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE les trois soumissions étaient conformes;

ATTENDU QUE la soumission de Cimota Inc. s'est avéré la plus basse conforme ;

ATTENDU le caractère variable des articles au bordereau et considérant que des ajustements peuvent être requis, une réserve budgétaire de 15% est recommandée pour ce projet;

Rés. : 2018-065

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire QUE le Conseil municipal de la municipalité de Grand-Métis accepte la soumission de **Cimota Inc.** pour le scellement des fissures du chemin Kempt, pour un montant de 21 798.53 \$ (taxes incluses). Le montant pour la partie de Grand-Métis est de 10 270 .26 \$ plus taxes.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h30 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-066

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018